



**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2019**

Conseillers municipaux 14 - Présents 11  
Date de convocation : 26 mars 2019

Compte rendu sommaire des décisions prises par le Conseil Municipal (article L2121-25 du CGCT)

Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Valière légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Viviane DURAND, Maire.

PRÉSENTS : Viviane DURAND, Gérard DAUZAT, Charles CATHALA, Joël GARRETA, Nicolas SOURD, Catherine CAMBRIELS, Ingrid NUIJTEN, Jean-Paul BRU, Anne –Marie SANGUINETTI, Eric LAPIERRE, Didier FLORY

ABSENCES EXCUSÉES : Albert ALVAREZ, Karine FLORY

PROCURATION : Marie-Pierre DURAND procuration à Gérard DAUZAT.

SECRÉTAIRE : Gérard DAUZAT

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif 2018. Elle donne lecture de l'ensemble des écritures comptables 2018 qui donnent le résultat suivant :

Dépenses de fonctionnement : 458 966.95 €	Dépenses de d'investissement : 61 139.89 €
	Restes à réalisés : 284 590.00 €
Recettes de fonctionnement : 459 562.75 €	Recettes d'Investissement : 42 476.54 €
	Restes à réalisés : 295 000.00 €

Madame le Maire cède la Présidence de la séance à Monsieur Jean-Paul BRU 1<sup>er</sup> adjoint.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018.**

Madame le Maire reprend la Présidence de la séance

\* \* \*

Madame le Maire propose maintenant au Conseil Municipal de fixer les taux d'impositions pour l'année 2019. Le budget primitif ayant été estimé avec des taux constants, elle propose de ne pas augmenter les impôts pour l'année 2019.

**Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts 2019 et vote les taux d'imposition suivant**

Taxe d'Habitation	: 20, 73 %
Taxe Foncier Bâti	: 31, 46 %
Taxe Foncier Non Bâti	: 89, 66 %

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget prévisionnel 2019.  
Elle donne lecture de l'ensemble des prévisions comptables. Le budget s'élève à :

Section de fonctionnement : 548 690.17 €

Section d'Investissement : 413 858.81 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2019.

\* \* \*

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention pour le voyage pédagogique en Ariège de l'école primaire.

Le Conseil Municipal attribue le versement d'une subvention d'un montant de 15 € par enfant à l'école primaire pour la sortie.

\* \* \*

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement du chemin de Ventenac impose la mise en place d'une zone de circulation limitée à 20 Kms /h sur la circulade de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place d'une zone limitée à 20Kms/h sur la circulade, à savoir : rue de la Salle des Fêtes, rue de l'Egassiéral, rue du Minervois, rue de l'Abattoir, rue du Four, rue de la République, Chemin de Ventenac) et son intérieur

\* \* \*

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de M. MEYER propriétaire du café LO GAL et de Mme GONZALEZ tenancière de l'épicerie d'installer une terrasse pour accueillir leurs clients.

Le Conseil Municipal souhaiterait disposer d'un plan d'implantation avant toute prise de décision concernant l'installation d'une terrasse

\* \* \*

**Questions diverses:**

A Sainte Valière, le 04 avril 2019

Le Maire

Viviane DURAND